

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2018

---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

---

L'an deux mille dix-huit, le 27 du mois de septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, Mme Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 4 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyril RENELEAU  
M. Steeve LOZANO qui a donné procuration à Mme Amandine VIGNERON  
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT

Absents : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL  
M. Joris MONSEIGNE

*Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.*

**N° DL27092018-03 : Vente à Monsieur Stéphane JITIAUX. Terrains rue La Fontaine.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BV n°686 de 13 542 m<sup>2</sup> après bornage, terrain nu disposant d'un débouché sur la rue La Fontaine et de deux débouchés sur l'avenue Marie Curie.

Cette parcelle classée en zone UDa au plan local d'urbanisme comprend une partie de 11 654 m<sup>2</sup> classée en espace boisé à conserver inconstructible, et une partie de 1 888 m<sup>2</sup> constructible.

Selon plan de division du 18 septembre 2018, la partie de 11 654 m<sup>2</sup> classée en espace boisé à conserver inconstructible de la parcelle cadastrée section BV n°686 a été divisée en 24 lots inconstructibles à usage de jardin.

Ces terrains inconstructibles ne présentant pas pour la commune un intérêt public ont été proposés à la vente aux propriétaires riverains au prix de 19 euros le m<sup>2</sup>.

Monsieur Stéphane JITIAUX, propriétaire riverain 12 et 14 rue La Fontaine s'est porté acquéreur des lots n°13 de 644 m<sup>2</sup>, n°16 de 849 m<sup>2</sup> et n°18 de 564 m<sup>2</sup> formant un ensemble foncier de 2 057 m<sup>2</sup> au prix de 39 083,00 euros.

Le service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine a émis un avis le 6 septembre 2018.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 19 septembre 2018,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

**ARTICLE 1**

ACCEPTÉ la cession à Monsieur Stéphane JITIAUX des lots inconstructibles à usage de jardin n°13 de 644 m<sup>2</sup>, n°16 de 849 m<sup>2</sup> et n°18 de 564 m<sup>2</sup> formant un ensemble foncier d'environ 2 057 m<sup>2</sup> détachés de la parcelle cadastrée section BV n°686 au prix de 39 083,00 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 2**

WISE l'avis du service Division Domaine du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine émis le 6 septembre 2018.

**ARTICLE 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession et tous documents afférents à cette cession.

**Délibération adoptée.**

POUR : 19 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, et Mme Amandine VIGNERON.

CONTRE : 6 Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS et Olivier BACCIALONE

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire**

**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20181009-  
DL27092018-03-DE  
Date de réception préfecture :  
09/10/2018 Page 3 sur 3



Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20181009-  
DL27092018-03-DE  
Date de réception préfecture :  
09/10/2018